

## Compte-rendu du comité technique spécialisé « action sociale » du 26 novembre 2019

**FO Agriculture** était représentée par Philippe CHAPELON et Antoine MARTINEZ  
**FO agriculture** est désigné secrétaire adjoint de séance.

### 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 mai 2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité avec 2 corrections de forme à intégrer.

### 2) Informations sur les prestations sociales complémentaires des organismes référencés

Comité de suivi des organismes référencés qui a eu lieu au mois d'octobre.

Le MAA est appuyé par leur actuairer (Optimind) pour suivre les mutuelles.

Le comité avait notamment pour but de suivre les indicateurs et les évolutions tarifaires.

Organismes référencés depuis l'entrée en vigueur en 2017 (jusqu'en 2023) :

- Harmonie FP
- AG2R La mondiale
- Groupama

Il est provisionné chaque année un transfert de solidarité de 600 000€ s'il y a un déséquilibre entre les cotisations payées et les prestations rendues.

Vous pourrez trouver, en lien ([diaporama communiqué par l'administration](#)), avec ce compte rendu, la présentation faite aux OS des indicateurs.

Le niveau 3 d'Harmonie est le seul à subir une augmentation liée à un déséquilibre avéré. L'augmentation est atténuée par l'attribution d'une enveloppe complémentaire (68 000€).

Pourquoi 68 000€ et pas plus ?

Le budget du BASS a beaucoup de postes de dépenses différentes et en fonction de l'état de la consommation de chaque poste, il est parfois possible des ressources pour d'autres postes au cours de l'automne.

L'augmentation moyenne du tarif des mutuelles est de 5 %.

**FO Agriculture** souligne que la prévoyance, prévue au référencement, n'inclut pas le conjoint du titulaire du contrat qui ne peut de facto pas être couvert sous le même contrat.

Le MAA répond que la prévoyance référencée ne peut couvrir que les agents actifs du MAA et pas les actifs hors MAA. Le conjoint doit donc souscrire un contrat différent.

La convention fait l'objet d'un avenant présenté ci-après :

- subvention exceptionnelle au titre de 2019 (68 000€) quasiment tout pour HFP ;
- prise en compte du mécanisme du reste à charge 0 qui induit une réforme des grilles de remboursement de l'assurance maladie et en conséquence des offres de complémentaires santé ;
- modification du champ des bénéficiaires : prise en compte de l'IRSTEA qui fusionne avec l'INRA pour donner l'INRAE. Les agents de l'INRAE devraient pouvoir bénéficier de 2 référencements MAA et ministère de l'enseignement et de la recherche.

**FO Agriculture** signale que l'information des agents sur les mutuelles et la santé est perfectible.

Qu'en est-il aujourd'hui de l'information générale sur l'action sociale ?

Qu'est-ce que le MAA met en place ?

L'administration précise que l'action sociale du MAA est présentée dans la [note de service n° 2019-117 du 7 février 2019](#)

Une information a, par ailleurs, été faite sur l'aide à la scolarité lors de la rentrée scolaire 2019.

**FO Agriculture** signale que des formations pourraient être dispensées via la création d'une mallette pédagogique du BASS qui serait l'appui de formation à réaliser au plus près des agents.

L'administration répond que c'est un sujet parmi tant d'autres sur lequel elle ne pourrait actuellement pas travailler.

### 3) ASMA nationale : présentation du budget prévisionnel 2020

Éric GARBEROGLIO, président de l'ASMA depuis juin 2019 et jusqu'en 2021, nous présente des actualités concernant l'ASMA.

L'ASMA doit mettre en place le comité social et économique avant le 31 décembre.

Un règlement intérieur doit être rédigé et validé début 2020.

L'ASMA est contrainte par le règlement général sur la protection des données (RGPD). Elle doit rédiger un règlement intérieur à cause des données personnelles sur les agents que l'ASMA détient et terminer d'ici fin 2019. Il prévoit de garder les données 3 ans contre 10 précédemment selon la recommandation des CAC.

Une réunion a eu lieu le 1er octobre 2019 avec la SG du MAA, notamment pour mettre en place un comité de suivi des difficultés rencontrées par les ASMA départementales (AD). Il est prévu de faire un suivi dans le CT AS pour savoir quelles mesures ont été prises pour régler ces problèmes.

**FO Agriculture** demande quels sont les types de problème rencontrés ?

Il s'agit de la non signature de la convention départementale ou du non remplacement des agents (dispense de service) s'investissant dans les AD. La charge de travail des agents investis à l'ASMA ne baisse pas.

L'administration s'appuie sur une note de service ([n° 2015-1083 du 14 décembre 2015](#)) sur les règles de fonctionnement des AD pour intervenir auprès des interlocuteurs locaux pour lever les blocages.

Concernant la rencontre avec la SG du 1er octobre, l'administration précise aussi les choses suivantes :

- une décision a été prise de l'accord d'une subvention exceptionnelle pour compenser la fermeture en juillet 2019 de Mimizan et des coûts afférents (65 000€) ;

- une autre subvention exceptionnelle a été accordée pour Megève (19 000€) ;
- le salaire du gardien de Mimizan sera pris en charge par le MAA à partir de 2020.

Les OS demandent une intervention auprès du collège des DDI pour présenter l'ASMA.

La FSU relaye la demande de création d'un 14ème poste évoqué en 2017 et en lien avec la création en 2019 du poste de directeur pour l'instant en remplacement d'un autre poste.

Budget prévisionnel présenté par Philippe CHAPELON en déficit pour faire diminuer le fond de roulement de 50 % (6 mois soit 1,7 millions) à 30 % (1,2 million) avant la fin du mandat (2023). Ce choix, réalisé par le CA, est en adéquation avec un des vœux de l'AG de juin 2019 qui souhaite qu'une partie du fonds de roulement soit utilisé pour les agents les plus démunis. Le déficit provient du renforcement de 6 % du budget des commissions.

En lien avec ce même vœu de l'AG, une évolution des QF doit être mise en place pour la saison 2021. Elle permettra un subventionnement non plus par tranche, mais de manière linéaire. Avant sa mise en place, chaque OS doit réfléchir et amener des propositions sur une évolution éventuelle des bornes et/ou des taux de subventionnement. Un outil est à disposition des OS pour réaliser des simulations.

L'administration attend des informations de la DGAFP pour travailler sur l'évolution des QF sans engagement de dates.

### 4) Information sur les secours alloués jusqu'en novembre 2019

Malgré la mise en place de RenoIRH et les problèmes de versement de salaire que certains agents ont connus, il n'y a pas d'augmentation de demandes de secours (moins de 300 dossiers pour une valeur moyenne autour de 1 000€).

**FO Agriculture** interroge l'administration sur la raison du refus de certains dossiers.

L'administration répond que les dossiers sont examinés, sur la base de critères sociaux avec une situation anonymisée (confidentialité), examinés en commission sur l'éligibilité de la demande et le montant à allouer.

Seulement 15 dossiers concernent des problèmes liés à « RenoIRH ».

Toutefois, les résultats présentés sont issus des dossiers traités par la commission secours. Ils ne tiennent donc pas compte des autres dispositifs que le MAA peut mettre en place pour gérer des situations particulières (acompte, ...).

Les dossiers traités par la commission des secours montrent des situations d'agents ayant arrêté de souscrire à une mutuelle pour des raisons financières engendrant donc une renonciation des soins non urgents.

Le MAA répond que le reste à charge O viendra peut-être répondre à ces situations de renoncement aux soins.

### 5) Point sur l'activité du pôle logement présenté par Nathalie SUCHAIL du pôle action sociale du BASS

Cf présentation en diaporama

Les appartements via BALAE correspondent aux règles des 5 % de réservation de logement sociaux mis à disposition pour les fonctionnaires.

**FO Agriculture** s'interroge sur la part des retraités : 5 pour les résidences de Montrouge et Vanves (propriété du MAA). Pas d'information sur les logements conventionnés par le MAA auprès d'autres bailleurs.

### 6) Information sur le fonctionnement de la cellule de signalement des discriminations, des violences sexuelles et sexistes et du harcèlement

[CF document présenté par l'administration.](#)

La [note de service n°2018-291 du 16 avril 2018](#) fera prochainement l'objet d'une mise à jour.

Une réflexion sera menée sur les violences extra-professionnelles et constatées sur le milieu professionnel mais il ne devrait pas y avoir de refus d'assistance de la part de la cellule d'écoute psychologique.

### 7) Questions diverses FO

#### a/ Aide à la scolarité – participation aux frais d'inscription

Depuis 2018, le MAA a mis en place la prestation « aide à la scolarité » destinée à accompagner financièrement les agents pour faire face aux frais engagés pour les études de leur(s) enfant(s).

La mise en place de la prestation « Participation aux frais d'inscription » participerait à la lutte contre les inégalités sociales en permettant aux jeunes, des classes sociales moins favorisées, d'avoir plus facilement accès aux études supérieures.

**L'administration répond que l'aide a évolué en 2018 et 2019. Elle veut savoir si l'aide atteint son objectif avant de la refaire évoluer.**

**Pour les frais d'inscription, ils peuvent être pris en charge pour les boursiers et l'aide pourrait faire doublon.**

#### b/ Prestations repas

**FO Agriculture** souhaite avoir des informations sur l'harmonisation du « reste à charge » pour les agents des DDI fréquentant le même restaurant inter administratif (RIA).

Les « restes à charge » trop élevés entraînent la disparition d'un moment convivial et social au sein de la communauté de travail, l'instauration de la "mal bouffe", la disparition de la pause à la mi-journée car les agents poursuivent le travail avec un sandwich, l'isolement dans le bureau, etc.

**Une expérimentation, lancée en Normandie et BOFC, en 2019 pour une harmonisation générale et progressive en 2020.**

#### Tenue des prochains CT AS

La note de service (n° 2019-765) du calendrier des réunions en 2020 vient de paraître.

Les prochains CT AS sont prévus le 23 juin et 7 décembre 2020.

Vos représentants **FO Agriculture**



Suivez toute l'actualité sur notre site : [fo-agriculture.fr](http://fo-agriculture.fr)

